

ECO-ENGAGEMENTS COLLECTIFS DES DOMAINES SKIABLES DE FRANCE



Feuille de route environnementale adoptée par l'ensemble des opérateurs de remontées mécaniques et domaines skiables en France

1. Climat et Energie : Neutralité Carbone des domaines skiables à horizon 2037

→ Travail de l'ensemble de la filière, sur les technologies et les énergies utilisées



Projet dameuse hydrogène

→ Soutenir l'émergence de la dameuse à hydrogène et favoriser le déploiement dans les territoires de montagnes de sources d'hydrogène décarboné

Déploiement du bilan carbone dans tous les domaines skiables

→ Sous 3 ans, tous les domaines skiables auront procédé à leur bilan carbone



Eco-conduite des engins de damage

→ Sous 5 ans, tous les conducteurs d'engins de damage auront été formés à l'éco-conduite

Eco-conduite des remontées mécaniques téléportées

→ Sous 2 ans, tous les conducteurs de télésièges, télécabines, téléphériques auront été formés à l'éco-conduite (la mise en place d'un dispositif automatique d'éco-pilotage répond également à cette problématique)

Utilisation raisonnée des remontées mécaniques

→ En dehors des périodes de forte activité, fermeture des remontées mécaniques redondantes dès lors que cela n'impacte pas le nombre de pistes ouvertes

2. Eau et agriculture

Stockage de l'eau

→ Objectif : lisser le prélèvement dans le temps en stockant de l'eau dès que la production annuelle de neige nécessite plus de 100.000m³ d'eau

Economies d'eau

→ Les exploitants dont la flotte d'engins de damage dépasse 6 engins de damage s'engagent à mesurer la hauteur de neige en différents points des pistes pour optimiser les volumes produits au fil de la saison

Soutien au pastoralisme et partage de l'eau

→ En situation de sécheresse, les domaines skiables disposant d'un stock d'eau partagent la ressource avec les éleveurs de leurs territoires, et pour les besoins de réserve incendie ou d'eau potable le cas échéant



3. Biodiversité

Inventaire écologique

→ Chaque exploitant disposera sous 5 ans d'un inventaire des connaissances environnementales des espaces naturels concernés (faune, flore, zones humides, zones d'hivernage, zones de reproduction, etc.). Cet inventaire est mis à jour dans les secteurs où des travaux se tiennent.

Protection des galliformes de montagne

→ D'ici 5 ans, signalisation de 100% des tronçons des câbles de remontées mécaniques susceptibles d'être un obstacle au vol des grands oiseaux et en particulier des Tétràs Lyres (Alpes) et Grands Tétràs (Pyrénées)

4. Paysages

Végétalisation après travaux

→ Engagement de 100% de végétalisation après terrassement dans les zones herbeuses/d'alpage

Utilisation de semences endémiques

→ Engagement d'utilisation de semences endémiques pour les travaux de végétalisation

Démontage des installations obsolètes

→ Déploiement d'une stratégie d'élimination des remontées mécaniques abandonnées à partir de l'été 2021, pour atteindre en 2023 un objectif d'élimination de trois installations obsolètes chaque année

5. Déchets

Ramassage des déchets dans les espaces naturels

→ Organisation d'au moins une opération de ramassage chaque année sur chaque station / site

Sensibilisation des clients

→ Sensibilisation des skieurs et randonneurs à la réduction des déchets dans 100% des stations / sites, en partenariat avec des associations

